

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 20 FEVRIER 2020

Nbre de conseillers en exercice : 19
Présents : 13
Votants : 16

L'an Deux Mil Dix-vingt, le 20 février, à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Priest-sous-Aixe, dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur NAULEAU Philippe, Maire,**

Présents : Mmes CHAVAROT Céline-MAURY Michèle-POMMERET Murielle- - TREBUCHERE
Céline -WHITE Monique
MM. AUVERT Pascal - BARRY Philippe- BERROU Yves - CHARBONNIER Laurent- EL MOUFAKKIR
Saïd - GRANGER Pascal – PAULHAN Eric

Excusés : Mme BERNARD Claire
M. CAZENAVE Jérémie qui donne procuration à M. PAULHAN Eric
Mme THARAUD Catherine qui donne procuration à Mme MAURY Michèle
M. GUEYSSET Daniel qui donne procuration à M. NAULEAU Philippe
Mme RONZEAU Emilie

Absents : Mme MENCACCI-GRAND Muriel

Secrétaire : Mme TREBUCHERE Céline

Ordre du jour :

- *Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 19 décembre 2019*
- *Validation des Comptes Administratifs et Comptes de Gestion 2019 (principal et assainissement)*
- *Amortissement Fourgon Peugeot*
- *Neutralisation de la subvention d'équilibre au budget assainissement*
- *Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), Zones d'activités Economiques et fin de la mise à disposition du service technique pour l'entretien de la zone de Bournazaud*
- *Retrait du volet assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration (SATESE)*
- *Création d'un emploi permanent, temps complet, d'adjoint technique*
- *Questions diverses*

Compte-rendu du Conseil Municipal du 19 Décembre 2019

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil le compte-rendu de la réunion du 19 décembre 2019. Les membres de l'Assemblée l'approuvent à l'unanimité.

Validation des comptes administratifs et comptes de gestion 2019 (principal et assainissement)

Délibérations 2019/01, 02, 03 et 04

Délibération 2020/01 approuvant le compte de gestion 2019 – Budget Principal

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif principal de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération 2020/02 validant le Compte Administratif 2019-budget principal

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés				354 382,05		354 382,05
Opérations de l'exercice	1 056 976,54	1 297 564,15	490 586,87	495 786,50	1 547 565,41	1 793 350,65
TOTAUX	1 056 976,54	1 297 564,15	490 586,87	850 168,55	1 547 565,41	2 147 732,70
Résultats de clôture		240 587,61		359 579,68		600 167,29
Restes à réaliser			438 022,74	94 714,00	438 022,74	94 714,00
TOTAUX CUMULES	1 056 976,54	1 297 564,15	928 611,61	944 882,55	1 985 588,15	2 242 446,70
Résultats définitifs		240 587,61		16 270,94		256 858,55

Le conseil municipal valide les résultats de clôture des sections de fonctionnement (240 587.61 €) et d'investissement (359 579.68 €).

Délibération 2020/03 approuvant le compte de gestion 2019 - Budget Assainissement

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif Assainissement de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération 2020/04 validant le Compte Administratif 2019-budget assainissement

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		4 201,88		22 127,22		26 328,90
Opérations de l'exercice	2 803,24	6 377,76	2 823,60	151,00	5 626,84	6 528,76
TOTAUX	2 803,24	10 579,44	2 823,60	22 278,22	5 626,84	32 857,66
Résultats de clôture		7 776,20		19 454,62		27 230,82
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	2 803,24	10 579,44	2 823,60	22 278,22	5 626,84	32 857,66
Résultats définitifs		7 776,20		19 454,62		27 230,82

Le conseil municipal valide les résultats de clôture des sections de fonctionnement (7 776.20 €) et d'investissement (19 454.62 €).

Amortissement fourgon Peugeot FH-677-GT

Délibération 2020/05

(Arrivée de **M. EL MOUFAKKIR**)

Suite à l'acquisition d'un Fourgon Peugeot, inscrit à l'inventaire sous le numéro 201900021, immatriculé FH-677-GT, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'amortissement du coût de ce véhicule sur 7 ans, à partir de l'exercice 2020, comme suit :

Montant d'acquisition : 26 932.00 €

Durée d'amortissement : 7 ans.

Montant annuel de l'amortissement : 3847 € pour les 6 premières années et 3850 € pour la 7^{ème} année.

Neutralisation totale de la subvention du budget communal au budget assainissement

Délibération 2020/06

Monsieur le maire explique que le montant inscrit au compte 2041642 soit 14 000,00€, subvention versée au budget assainissement, doit être amortie sur une durée maximale de 30 ans.

Mais le décret n°2015-184 6 du 29 décembre 2015 précise qu'à compter du 1^{er} janvier 2016, les collectivités sont autorisées à neutraliser partiellement ou totalement les amortissements des subventions d'équipement versées.

Il est proposé de neutraliser totalement ce montant de la subvention versée, en inscrivant les écritures d'ordre budgétaire au budget 2020.

Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
C/6811 – 14 000.00€ (dépenses)	C/198 -14 000.00€ (dépenses)
C/7768 +14 000.00€ (recettes)	C/28041642 + 14 000.00€ (recettes)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve la neutralisation budgétaire totale de cette subvention.

Création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe : avancement de grade

Délibération 2020/07

Le Conseil municipal :

- Approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées 2020 tel que joint en annexe ;
- Autorise en conséquence Monsieur le Maire, à résilier la convention de mise à disposition des agents du service technique municipal à la Communauté de Communes pour l'entretien des biens qui relèvent de la compétence de la commune ;
- Précise que cette décision sera notifiée à Monsieur le Président de la Communauté de communes du Val de Vienne.

Retrait du volet assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration de l'ATEC

Délibération 2020/08

Monsieur le Maire explique que suite au transfert de la compétence assainissement collectif à la Communauté de Communes, au 1^{er} janvier 2020, il n'y a plus lieu d'adhérer au volet assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration proposé par l'ATEC.

En conséquence, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander à l'ATEC le retrait de la commune dudit volet à compter de l'année 2020.

Création d'un emploi d'adjoint technique permanent, temps complet

Délibération 2020/09

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité décide la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet au sein du service technique, de modifier ainsi le tableau des emplois et d'inscrire au budget les crédits correspondants.